

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DU 16 Janvier 2026**

**Le Tournant des Saisons - OYONNAX
Les Jardins du Lac - NANTUA
La Maison d'ARBENT**

PRESENTS

Direction des EHPAD

Monsieur Christophe COMPARIN, Directeur Adjoint, Référent du Pôle de Gériatrie,
Madame Elodie GAUTHIER, Cadre Supérieur de Santé, Pôle de Gériatrie,
Madame Eva LEGER, Ingénieur Qualité,

Représentantes des résidents

Site de NANTUA Madame Suzanne DURAFOUR

Site d'OYONNAX Madame Pierrette PITTEN

Représentantes des familles

Site de NANTUA Madame Nadeige DHEYRIAT GAUTHIER, présidente
Madame Catherine MAURON,
Madame Mylène FERRI

Site d'OYONNAX Monsieur Jean Michel ROZIER

Site d'ARBENT Mme Edith MONNET,

Représentante du personnel

Madame Delphine BOUCHEREAU, Syndicat CGT,
Madame Aurélie NIOGRET, Syndicat CFTC,

INVITES ASSOCIES

Madame Marie-Noëlle BONNIN, Animatrice,
Madame Marie Louise VINCENT, Animatrice,

EXCUSES

Monsieur Aurélien CHABERT,
Madame Michelle PLANCHE,
Monsieur Lionel MASSON,
Madame Marie NOVE,
Monsieur Gérard RIGAUD,
Madame Célia MONTEIRO GOMEZ,
Madame Edith MONNET,
Madame Nathalie FORTEVILLE,
Madame Pauline RAMBAUD, ATMP 01, Antenne de NANTUA,

Début de la séance à 14h05.

I) Approbation du compte rendu du 10.10.2025

Mr Rozier souhaite qu'apparaisse dans le CR de séance du 10/10/2025 son intervention au sujet de la coupure d'électricité sur l'EHPAD du tournant des saisons du 05/11/2025. Il était étonné qu'aucune solution palliative ne soit possible.

Il sera ajouté au compte rendu la phrase suivante : « Mr Rozier, représentant des familles s'étonne de l'absence de solution palliative quant à la continuité de fourniture d'électricité. Mr Scion explique que le changement de la borne TGBT nécessite une coupure du réseau ; Mr Rozier en convient ».

Mme Mauron, souhaite que soit ajouté la phrase suivante dans le CR, dans le paragraphe sur le projet d'établissement : « Mme Mauron représentante familles rappelle que nous sommes en Octobre et qu'à ce jour le CVS n'a aucune information sur le projet d'établissement pour la période 2025-2029, document sur lequel il doit légalement être consulté et peut contribuer. »

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité après accord de ces modifications

i) **Présentation de la précédente mandature avant présentation au Conseil de Surveillance : Mme MAURON Catherine**

Ce document doit normalement être présenté chaque année (obligation légale annuelle), cependant, les membres du CVS précédent ont jugé qu'une fois par mandature est suffisant. Mme Mauron émet des réserves sur l'utilité, pour le bien-être des résidents de l'EHPAD, de cet exercice de reporting, lourd administrativement et qui n'a été réclamé par personne à l'issue des exercices précédents.

Cf. document présenté en séance par C Mauron (annexe 1) :

ii) **Point sur les effectifs (recrutement IDE/Médecin/kiné) et sur le fonctionnement avec 5 AS la nuit en EHPAD Nantua :**

Cf Powerpoint Mme E. Gauthier (annexe 2)

Des contrats de 6 mois à 75% ont été faits pour des médecins : Docteur Chausse à Oyonnax, et Docteur Abdulrhmane à Nantua.

Un « contrat allocation études » avait été signé avec un élève kinésithérapeute ; celui-ci a terminé ses études et travaille maintenant sur le centre hospitalier, mais le départ d'un autre agent fait que l'effectif n'a pas été augmenté et reste à 1.5 ETP, (équivalent temps plein) entièrement utilisé sur l'activité MCO (médecine chirurgie obstétrique).

Arrivée de madame Claire Bonnafoux, faisant fonction de cadre de santé sur Nantua, qui remplace madame Plantegenet, qui a quitté le CHHB.

Personnel paramédical (IDE, AS) : il a été demandé quels étaient les ratios entre contractuels et titulaires

- Nantua:

- AS/FFAS: 55 titulaires sur 68 postes, 11 contractuels, et un contrat de remplacement sur poste titulaire.
- Hôtellerie: 5 titulaires sur 8 postes , 3 contractuels.
- IDE: 9 titulaires sur 12 postes dont 3 vacants.

- Oyonnax:

- AS/FFAS: 13 titulaires sur 22 postes, 8 contractuels et 1 poste vacant.
- Hôtellerie: 2 titulaires remplacés par 2 contractuels.
- IDE: 3 titulaires sur 8 postes, 3 contractuels.

- Arbent:

- AS/FFAS: 15 titulaires sur 26 postes, 13 contractuels dont 8 pour le renfort nuit pour respecter les instructions sécurité incendie.
- IDE: 2 titulaires sur 3 postes, 1 contractuel

Des arrivées d'infirmières sont prévues en juillet et août (contrats allocation études et promotions professionnelles).

La suppression de l'infirmière de nuit sur Nantua diminue l'effectif théorique de 3 ETP.

La direction explique que la présence d'une infirmière la nuit n'est pas une obligation légale en EHPAD (rappel : du fait d'un service d'USLD sur l'EHPAD du tournant des saisons, la présence infirmière n'est pas menacée sur Oyonnax)

Le CVS s'inquiète suite à cette suppression de l'IDE de nuit sur Nantua... Comment les aides-soignants feront-ils face à des besoins en soins (douleur, agitation, besoin de gestes techniques infirmiers...) en dehors des horaires de présence infirmière ?

Une réorganisation des soins a été menée, avec transfert des soins sur la journée. En cas de nécessité (voie veineuse ou sonde à demeure arrachée par exemple), les résidents seront transférés sur le CHHB.

Les AS peuvent contacter l'infirmière de l'EHPAD d'Oyonnax pour obtenir des conseils.

NB : il est impossible d'administrer un traitement médicamenteux par les aides-soignants. Seuls les traitements déjà prescrits (éventuellement en « si besoin ») et donc préparés par l'infirmier pourront être donnés. Sinon, il faut que le médecin se déplace.

La suppression de l'IDE de nuit sur Nantua fait suite à des contraintes budgétaires. Un renfort aide-soignant (1 AS supplémentaire chaque nuit) a été mis en place pour « compenser » l'absence d'infirmier de nuit.

Le CVS déplore cette baisse de la qualité de la prise en charge des résidents. Pour mémoire, il y a actuellement 154 résidents sur l'EHPAD des jardins du lac.

Les représentants des familles demandent de republier auprès des familles un annuaire avec les numéros des AS de nuit dans chaque service, puisque, jusqu'alors, c'est le numéro de l'infirmière qui était donné. Ils s'inquiètent également de l'impact psychologique sur les équipes aides-soignantes de nuit.

Quels axes ont-ils été travaillés afin de fidéliser le personnel et combattre l'absentéisme ?
(Mr Comparin) :

Des cycles de travail ont été mis en place récemment, pour les infirmiers et les aides-soignants. Ces cycles permettent parfois un sureffectif, qui sera utilisé pour donner des douches supplémentaires, promener certains résidents, travailler sur les PVI, réaliser des quick audits... Un bilan sera fait en juin.

Un groupe de travail sur l'absentéisme en gériatrie fonctionne depuis un an ; il travaille sur la mise en place des cycles, roulement et trame de plannings, sur l'affectation des agents sur un service fixe, sur la formation continue des agents recrutés, surtout pour les faisant fonction d'AS (formation manutention, utilisation du matériel...), etc.

Une psychologue intervient auprès des équipes pour échanger sur l'absentéisme.

La récupération des heures supplémentaires faites est privilégiée.

Les promotions des élèves AS sont systématiquement sollicitées.

Un travail est également en cours pour créer des référents pour les nouveaux arrivants.

La possibilité de monter en compétence est donnée aux agents, par le biais de la promotion professionnelle.

Un forum de l'emploi est organisé chaque année sur le CHHB, et les différents services participent au SOFEO (salon orientation formation emploi d'Oyonnax), afin de faire connaître les métiers hospitaliers.

Une réflexion est en cours pour éventuellement (ré)ouvrir un IFSI (institut de formation en soins infirmiers) au sein du CHHB.

1) **Environnement et prise en charge des résidents (Aménagement des chambres EHPAD Oyonnax) :**

Plusieurs résidents d'Arbent se plaignent du froid dans les chambres, le personnel ferme les radiateurs...

Il ressort aussi qu'il y a trop de bruit la nuit.

Des rappels ont été faits aux agents

Certains résidents souhaiteraient bénéficier de plus d'une douche par semaine. Le petit sureffectif engendré par la mise en place des cycles de travail devrait permettre d'augmenter le nombre de douches pour les résidents qui le souhaitent...

Encore trop souvent les sonnettes ne sont pas à dispo mais enroulées autour de la potence du lit... il est demandé aux cadres de santé d'être particulièrement vigilants sur ce sujet ! faire des rappels régulièrement, et éventuellement des quick-audits.

Le délai de réponse aux sonnettes est trop long. Les personnels ne peuvent pas toujours répondre rapidement car ils terminent une prise en charge commencée avant de quitter un résident. Il n'y a pas de possibilité de répondre à distance aux sonnettes.

Les représentants des familles soulignent aussi un manque de propreté des verres en plastique, pas ou mal lavés, des pailles non renouvelées. Des rappels seront faits (de nouveaux verres doivent être achetés, les verres en carton seront supprimés).

A Oyonnax certains résidents se plaignent d'être couchés trop tôt, levés trop tôt, il y a trop de délai entre le petit déjeuner et la toilette . L'organisation des services ne permet pas de faire toutes les toilettes en même temps.

Mr Rozier souligne que, à Arbent, le temps de repas est de moins de 20mn. A 18H30 tout a déjà été desservi, de fait certains résidents ne mangent pas ou très peu. A Oyonnax aussi le temps de repas en chambre est trop court. La mise en place du service des repas en plateaux nécessite une réflexion, car cela va nécessiter un retour du matériel sur le site de Géovreisset. Le temps du repas sera réfléchi lors de ce travail.

La représentante des résidents d'Oyonnax signale que certains résidents oxygéné-dépendants sont trop souvent obligés de manger dans leur chambre et ne peuvent participer aux activités faute d'approvisionnement en bouteilles d'oxygène. Mme Gauthier pense qu'il n'y a pas de rupture d'approvisionnement et un rappel sera fait.

Les représentants des résidents signalent une baisse de la qualité des menus. Le sujet sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du groupe de travail sur la restauration. Il est également signalé que l'été, les portent ferment à 19h30,

Alors que les personnes valides souhaiteraient pouvoir sortir après le repas du soir, quand les journées sont trop chaudes pour aller dehors en après-midi.

Il est entendu qu'au titre de la sécurité alimentaire, il ne faut pas stocker des aliments dans les frigos individuels (à fortiori entamés), cependant, les familles souhaitent pouvoir stocker des jus de fruits en portions afin que les résidents puissent boire frais.

1) **Animation et vie institutionnelle (rôle des services Civiques) :**

Le CVS souhaite des précisions sur les rôles et missions des personnes en service civique présentes sur les EHPAD.

Ce sont des jeunes, qui viennent effectuer une période de 8 mois de service civique au sein des EHPAD du CHHB. Leur mission consiste à créer du lien social et accompagner les animations. Leur présence facilite la participation des résidents aux temps forts et aux animations. Ces personnes effectuent des visites de cordialité ; en aucun cas, elles ne peuvent remplacer un agent, ils ne peuvent pas aider, ne peuvent pas mobiliser des personnes, ni les aider aux repas (ni au service des repas). En effet, elles n'ont pas les compétences nécessaires, elles n'ont pas été formées à la manutention des résidents, ne connaissent pas les contraintes alimentaires (régimes, capacité à manger seul, risque de fausse route...), ce ne sont pas des soignants, elles n'ont donc pas le droit de réaliser des soins.

Mme Mauron souligne que cet excès de normes, une fois de plus, censé protéger les résidents les prive en fait de vie sociale, de convivialité : une autre organisation ne peut-elle être envisagée car par exemple lorsqu'on fête la chandeleur, ou le concours talents de Noël, il y a toujours des soignants qui contribuent. Ne pourraient-ils piloter les services civiques dans ces occasions pour éviter les risques précités ?

Mme Ferri demande à ce que ces missions et leurs conditions d'exercice fassent l'objet d'une information aux familles car il y a une incompréhension à voir ces jeunes gens immobiles pendant certaines animations.

Monsieur Rozier déplore avoir surpris un jeune qui avait une attitude inadaptée (moqueur) vis à vis de résidents. Après échange avec la Direction, il s'avère que le comportement est imputable à un stagiaire. Un rappel sera donc fait à l'IFAS (institut de formation des aides-soignants). Des sanctions pourront être prises (rupture de sa convention de stage par exemple).

1) Travaux EHPAD Oyonnax :

Cf PowerPoint E Gauthier (annexe 2)

Suite à la réunion sur Oyonnax, il a été dit qu'il ne sera pas possible de mettre des choses au mur, pas de meubles persos, pas de frigo...

Mme Mauron signale qu'on ne peut pas interdire les réfrigérateurs, puisque la chambre est le domicile des résidents.

Hormis le sujet des réfrigérateurs, les représentants des familles ont entendu qu'il ne serait pas possible d'accrocher des tableaux aux murs. Mme Gauthier explique que les familles ne pourront pas percer les murs, mais que les services techniques pourront, dans la limite du raisonnable, installer des crochets pour que des tableaux puissent être suspendus.

Un tableau magnétique est installé dans chaque chambre, cependant, il sert prioritairement aux échanges entre les équipes et la famille.

Les meubles personnels devront permettre une bonne circulation des résidents et du personnel, et sera donc limité (en volume et en nombre). Il faudra que la sécurité incendie donne son accord.

Les téléviseurs qui pourront être installés ne devront pas excéder 74 cm.

1) **Qualité (certification sanitaire, Evaluation externe Nantua, retour plan bleu du 11/12/2025) + réclamations :**

Certification : suite à la visite de juillet 2025, la Haute Autorité de Santé a décidé de la certification du CHHB (cette certification concerne les activités sanitaires, dont l'USLD) niveau vert clair (qualité des soins confirmée). Une nouvelle visite aura lieu avant 4 ans, suite à la synchronisation des visites sur le GHT. Dans l'intervalle, la HAS encourage notamment l'établissement à revoir le stockage des médicaments (notamment ceux à risques) afin de sécuriser l'ensemble du circuit du médicament.

L'évaluation externe de l'EHPAD de Nantua et du SSIAD aura lieu du 16 au 19 mars 2026. Un entretien avec les représentants des familles du CVS (les autres membres du CVS ne sont pas conviés) est prévu le 17/03, à 15h30 (salle de réunion des Gentianes). Il faudra amener, lors de cet entretien, tous les documents ou éléments de preuve de l'activité du CVS (documents de travail, comptes-rendus de CVS avec les pièces jointes, etc.) ; se référer si besoin au « portail familles », qui regroupe pas mal d'informations.

La restitution « à chaud » aura lieu le 19/03 après-midi.

Mme C. Bonnafoux, cadre nouvellement arrivée sur Nantua, a récemment vécu une évaluation externe dans l'établissement où elle travaillait précédemment et pourra donc aider à travailler sur le sujet.

Mise à jour du projet d'établissement : des dates seront proposées afin d'échanger entre la direction et le CVS.

Un exercice « fugue » a eu lieu le 12/11/2025 dans le service des UVP :

Conclusions à chaud : la procédure sur la conduite à tenir en cas de disparition d'un résident est insuffisamment maîtrisée par les équipes (+ non consultée sur

le logiciel de gestion documentaire ENNOV), on note des difficultés de prise de décisions par les professionnels en l'absence d'un cadre de proximité sur site ou de cadre d'astreinte à contacter. Une vraie fugue s'est produite durant l'exercice (récupérée par les observateurs) le service a été laissé sans surveillance, (recherches par les professionnels tous ensemble), la famille n'a pas été informée ; par ailleurs, la personne qui jouait la résidente disparue n'a pas été retrouvée une fois l'exercice terminé.

Un débriefing « à froid est prévu fin janvier ; ce bilan sera repris pour travailler sur les actions d'amélioration à engager.

Une réclamation et deux remerciements traités depuis le dernier CVS :

- Réclamation de la fille d'une résidente prise en charge à l'EHPAD d'Oyonnax, à propos de la dégradation de l'état général de sa mère, la fermeture de sa porte de chambre qui aggraverait son angoisse, la manière dont certains soignants s'adressent à la résidente, et du port de protections. Réponse apportée sur chacun des points. La résidente est décédée récemment, à l'âge de 91 ans. Un nouveau courrier a entre-temps été adressé à sa petite-fille, qui avait aussi fait une réclamation à l'ARS début décembre. La difficulté principale était de respecter le projet de soins individualisé de cette personne dans la mesure où elle présentait des troubles cognitifs importants avec des cris incessants qui impactaient de façon majeure et négative les autres résidents de l'EHPAD, et donc la vie en collectivité.
- Remerciement de la part de la fille d'une résidente de l'EHPAD d'Oyonnax

Remerciement sous forme d'avis laissé sur Google concernant un résident de l'EHPAD de Nantua

1) Questions diverses

Le classeur contenant les différents comptes-rendus du CVS a été mis en place dans le patio (sur Nantua), comme demandé par le CVS précédemment.

Les vitres des chambres n'ont toujours pas été faites... Mr canivet, responsable des services logistiques en a parlé... il faudrait agir.

Les résidents et les familles se plaignent beaucoup de l'entretien du linge. Beaucoup de vêtements disparaissent, (dont des chaussettes de contention, très onéreuses), certains vêtements sont abimés par le lavage. Mme Gauthier propose d'inviter une personne de « bulle de linge » lors d'un prochain CVS.

Fin de la séance à 16h35

La Présidente,


Nadeige DHEYRIAT GAUTHIER